



Ville de Fort-de-France



**Le Maire de Fort-de-France  
vous informe**

**Madame, Monsieur**

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant dans notre commune. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et à recueillir de nombreuses informations sur la population.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Cette année, la collecte se déroulera **du 18 Janvier au 24 Février 2024**.

Vous recevrez la visite de l'agent recenseur (signalé au verso de la présente lettre) muni d'une carte officielle. Il vous interrogera sur votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

N'ayez crainte, **les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel**.

**Merci de leur réserver le meilleur accueil.**

Votre Maire,  
**Didier LAGUERRE**

### **Par internet, comment ça marche ?**

Sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information** vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.** Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

**ATTENTION** - Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.